



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2528

Renouvellement des conventions cadre et d'occupation temporaire avec des associations gestionnaires d'équipement de Petite enfance, dans les 1er, 2e, 3e, 7e et 8e arrondissements

Direction de l'Enfance

Rapporteur : Mme REYNAUD Blandine

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 16 NOVEMBRE 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 4 NOVEMBRE 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 17 NOVEMBRE 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 23 NOVEMBRE 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. LE FAOU (pouvoir à M. GRABER), Mme FRIH (pouvoir à M. CUCHERAT), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT)

ABSENTS NON EXCUSES : M. BRAILLARD

2016/2528 - RENOUELEMENT DES CONVENTIONS CADRE ET D'OCCUPATION TEMPORAIRE AVEC DES ASSOCIATIONS GESTIONNAIRES D'EQUIPEMENT DE PETITE ENFANCE, DANS LES 1ER, 2E, 3E, 7E ET 8E ARRONDISSEMENTS (DIRECTION DE L'ENFANCE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 26 octobre 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Les associations gestionnaires d'équipement de Petite Enfance contribuent au renforcement du dispositif d'accueil des enfants de 0 à 4 ans sur le territoire lyonnais. Cette action en faveur des familles lyonnaises, présente un intérêt communal et participe ainsi à la politique Petite Enfance de la Ville de Lyon.

Ces associations et la Ville de Lyon formalisent leurs relations contractuelles dans des conventions concluent pour une durée de 3 ans :

- La convention cadre qui, dans le cadre d'un subventionnement annuel dépassant 23 000 € définit les obligations respectives de la Ville de Lyon et de l'association, précise les conditions d'attribution et rappelle le montant de la subvention de fonctionnement précédemment voté.

- La convention d'occupation temporaire précisant les modalités de mise à disposition des locaux lorsque la ville est propriétaire des locaux.

Lorsque ces conventions arrivent à échéance et si les activités des associations présentent toujours un intérêt communal, il convient de signer de nouvelles conventions.

Association Gestionnaire	Nom de l'équipement	Type de convention :	valeur locative 2 ^e semestre 2016 des locaux mis à disposition	Rappel du montant de la subvention de fonctionnement 2016 (1 ^{ère} et 2 ^e tranches) délibérations n° 2015/1724 du 17/12/2015 et n° 2016/ 2419 du 26/09/2016
1^{er} arrondissement				
Mythe au Logis	Ludothèque Crocs aux jeux	Cadre + occupation temporaire tripartite	43 910 €	5 000 €
Mutuelle Petite Enfance Lyon 1er	Ram Les P'tits Soyeux	Cadre + occupation temporaire tripartite	43 910 €	83 300 €
2^e arrondissement				
Mutualité française du Rhône-SSAM	EAJE Les Roseaux	Avenant occupation temporaire		275 000 €
Mutualité française du Rhône-SSAM	Ram Les Nymphéas	Avenant occupation temporaire		51 000 €

3 ^e arrondissement				
Souris Verte	EAJE Une Souris Verte	Cadre + occupation temporaire	58 125 €	315 000 €
7 ^e arrondissement				
L'Entraide Protestante	Micro-crèche « Chaudoudoux » et Lieu d'Accueil Enfants Parents « Le 11 »	Cadre		MC : 86 000 € LAEP : 9 400 €
Gribouille Lyon Massimi	EAJE Gribouille	Cadre + occupation temporaire	47 020 €	114 000 €
8 ^e arrondissement				
ALFA3A	EAJE Les Copains d'abord	Cadre + occupation temporaire	57 890 €	209 000 €

Vu les délibérations n° 2015/1724 du 17 décembre 2015 et n° 2016/ 2419 du 26 septembre 2016 ;

Vu lesdites conventions ;

Vu lesdits avenants ;

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 2^e, 3^e, 7^e et 8^e arrondissements ;

Oùï l'avis de la commission Education, Petite Enfance, Université ;

DELIBERE

1 – Les avenants et les conventions cadres et d'occupation temporaire susvisés, établis entre la Ville de Lyon et les associations gestionnaires d'équipements de petite enfance sont approuvés.

2 - M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Blandine REYNAUD